



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

**FONDS DE REVENU COLABOR ANNONCE
LA DISTRIBUTION DU 1^{ER} AOÛT AU 24 AOÛT 2009**

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX SERVICES DE FILS DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI NE DOIT ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS

BOUCHERVILLE, QUÉBEC – Le 12 août 2009 – Le Fonds de revenu Colabor (TSX : CLB.UN) a annoncé aujourd'hui une distribution au comptant de 6.94 cents par part pour la période du 1^{er} août 2009 au 24 août 2009, qui sera versée le 15 septembre 2009 aux porteurs de parts du Fonds inscrits à la fermeture des bureaux le 24 août 2009 soit l'équivalent, sur une base mensuelle, de 8,97 cents par part.

Rappelons que le 25 août 2009, le Fonds prévoit se convertir en société par actions tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction du Fonds datée du 21 juillet 2009. Par la suite, si la conversion en société par actions est approuvée par les porteurs de parts du Fonds lors de l'assemblée extraordinaire convoquée pour le 19 août 2009 et que la conversion est complétée, un dividende par action équivalent à la distribution mensuelle par part du Fonds devrait être versé le 15 janvier 2010 par l'entité résultante pour la période allant du 25 août 2009 au 31 décembre 2009 et par la suite trimestriellement. Si la conversion en société par actions n'est pas approuvée par les porteurs de parts du Fonds ou que pour toute autre raison la conversion n'est pas complétée, le Fonds reprendra ses distributions mensuelles telles que celles-ci sont présentement faites, en faisant les ajustements nécessaires pour la période allant du 25 août au 31 août 2009.

Colabor est un grossiste et distributeur de produits alimentaires et non alimentaires desservant le marché de détail (épiceries, dépanneurs, etc.) et celui des services alimentaires (cafétérias, restaurants, hôtels, chaînes de restauration).

On peut obtenir de plus amples renseignements dans les documents d'information déposés par le Fonds de revenu Colabor auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières, à l'adresse www.sedar.com.

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs concernant le Fonds, notamment quant à sa conversion en société par actions, à ses distributions mensuelles et au versement de dividendes par l'entité résultant de sa conversion en société par actions. Même si la direction estime que ces énoncés sont basés sur des hypothèses et des facteurs raisonnables et représentent les attentes et les croyances des dirigeants du Fonds au 12 août 2009, ces énoncés supposent des risques et des incertitudes (dont certains inconnus indépendants de la volonté de la

direction du Fonds) qui peuvent entraîner un écart important entre ces énoncés et les résultats réels. En particulier, les résultats pourraient varier selon l'approbation de la conversion par les porteurs de parts ainsi qu'en raison des facteurs de risques décrits dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction du Fonds datée du 21 juillet 2009.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LES PERSONNES SUIVANTES :

Fonds de revenu Colabor
M. Gilles C. Lachance
Président et chef de la direction
(450) 449-0026 poste 265

Fonds de revenu Colabor
M. Michel Loignon, CA
Vice-président et chef de la direction financière
(450) 449-0026 poste 235

www.fondsderevenucolabor.com